Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20200528-VD20200528-005-DE

Date de télétransmission : 02/06/2020 Date de réception préfecture : 02/06/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 28 mai 2020



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Exonération des loyers des acteurs économiques présents dans les locaux de la Ville de Dijon impactés par la fermeture obligatoire des établissements suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme Juban expose:

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal plusieurs mesures de soutien aux professionnels locataires de la ville de Dijon.

Dans la poursuite du précédent rapport exposant les exonérations de redevances d'occupation du domaine public à titre commercial pour soutenir les commerçants et les artisans, je vous propose une mesure complémentaire d'exonérations sur les six premiers mois de l'année des loyers des professionnels installés dans des locaux appartenant à la ville.

Cela comprend:

- La Brasserie du Musée des Beaux-Arts,
- Les kiosques de restauration le long des lignes de tramway,
- La kiosque et bâtiment de restauration dans les parcs et jardins,
- Le site du Domaine du Lac et son cabaret l'Odysséo,
- Les société occupants les locaux du Marché de Gros à savoir Alpage et Leboda spécialisées en produits lactés et la banque alimentaire de Bourgogne,
- La Fédération des Commerçants Shopin Dijon place Grangier,
- Le Potager des Ducs maraichers, à proximité des serres municipales, spécialisé dans la production de légumes pour les restaurateurs qui a été aidé par Shopin Dijon pour écouler ses récoltes grâce à la plateforme de vente en ligne Myshopindijon.

Concernant les établissements énoncés certains ont maintenu leur activité néanmoins, je vous propose de confirmer leur exonération de loyers pour les raisons suivantes :

- Le maraicher du Potager des Ducs qui ayant perdu ses circuits de vente auprès des restaurateurs a connu une baisse d'activité importante de 67 % qui a pu être minoré grâce à la solidarité entre les professionnels à travers le site de vente Myshopindijon,
- La fédération Shopin Dijon pour ses actions de soutien aux professionnels et qui a permis l'accès à l'ensemble de ses services et ressources à tous les professionnels dijonnais même non adhérents mais également qui a aidé des producteurs de la métropole voir au-delà,
- La Banque Alimentaire pour son rôle important à destination des personnes les plus modestes afin qu'elles puissent continuer à s'alimenter dignement dans cette période de choc économique mais également d'accentuation des fragilités sociales.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, de bien vouloir :

- 1 Décider l'exonération totale de redevance pour la Brasserie du Musée des Beaux-Arts pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 2 Décider l'exonération totale de redevance pour les kiosques de restauration le long des lignes de tramway pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 3 Décider l'exonération totale de redevance pour la kiosque et bâtiment de restauration dans les parcs et jardins pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 4 Décider l'exonération totale de redevance pour le site du Domaine du Lac et son cabaret l'Odysséo pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 5 Décider l'exonération totale de redevance pour les société occupants les locaux du Marché de Gros à savoir Alpage et Leboda spécialisées en produits lactés et la banque alimentaire de Bourgogne pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 6 Décider l'exonération totale de redevance pour la Fédération des Commerçants Shopin Dijon pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 7 Décider l'exonération totale de redevance pour Le Potager des Ducs maraichers pour la période de janvier à juin 2020 ;
- 8 Autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

